



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

C.T Ecole Inclusive

ctash@ac-limoges.fr

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

102^{bis} Avenue Monjois

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 6 mars 2026

La rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les inspecteurs
académiques, inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale premier et second degrés,
S/C de messieurs les IA-DASEN,

Messieurs les IA-DASEN,

Objet : Affectation des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés sur des postes relevant de l'école inclusive, de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

1. Modalités de candidature dans le cadre du mouvement spécifique inter degré

Dans le cadre du mouvement inter-degrés, certains postes spécifiques comme les postes de coordonnateurs des pôles d'appui à la scolarité, coordonnateurs ULIS second degré, enseignants ressources auprès de l'IEN-EI, d'enseignants référents chargés du suivi de la scolarisation d'élèves en situation de handicap, d'enseignants référents scolarité mis à disposition de la MDPH, d'enseignants exerçant dans un établissement ou service médico-social ou sanitaire ou d'enseignants en établissement pénitentiaire sont vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 2026.

Afin de veiller à l'adéquation entre les exigences des postes et les capacités des enseignants, une sélection des candidatures sera opérée lors d'un entretien.

Peuvent prétendre à ces postes, les enseignants du premier ou du second degré, titulaires ou non du 2 CA SH, du CAPASH ou du CAPPEI.

Une commission académique examinera l'ensemble des candidatures.

Les enseignants intéressés sont invités à se rapprocher des IEN-EI pour avoir les informations relatives aux modalités et contextes d'exercice des postes proposés.

Les enseignants intéressés par l'un de ces postes pourront transmettre leur candidature à l'aide du formulaire joint en annexe, accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation à partir de leur adresse de messagerie professionnelle :

Du 18 mars au 3 avril 2026 délai de rigueur ; aux deux adresses suivantes :

ctash@ac-limoges.fr et ce.diper@ac-limoges.fr

Les candidats recevront leur convocation individuelle par voie de courriel **sur leur adresse de messagerie professionnelle uniquement**.

Les entretiens se dérouleront du 18 avril au 15 mai 2026.

Les résultats de la commission seront adressés selon les mêmes modalités aux personnes concernées.

Pour les postes nécessitant la certification CAPPEI (voir fiches de poste), les enseignants non titulaires du CAPPEI retenus sur ces postes, seront affectés à titre provisoire dans l'attente de l'obtention du CAPPEI.

L'affectation sera prononcée à titre définitif dès lors qu'ils auront obtenu la certification.

Les enseignants affectés sur ces postes et n'ayant pas la certification à l'issue de la première année d'exercice pourront être maintenus sur le poste obtenu dans le cadre du mouvement inter-degrés sous réserve de se présenter à la session suivante de l'examen.

Ils resteront également titulaires du poste qu'ils détenaient avant l'affectation sur le poste inter-degrés et ce pour une seule et dernière année, le temps de leur permettre d'obtenir le CAPPEI.

Les candidats à la formation CAPPEI doivent être en position d'activité au 1er septembre 2026.

L'organisation de la formation CAPPEI n'est pas compatible avec un exercice à temps partiel.

Pour les postes ne nécessitant pas la certification CAPPEI, les enseignants retenus sur ces postes seront affectés à titre définitif. Leurs postes antérieurs seront ouverts au mouvement.

La liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants est annexée à la présente circulaire ainsi que les fiches de postes correspondantes.

Je vous prie de procéder à l'information de l'ensemble des personnels placés sous votre responsabilité des modalités de mise en œuvre de ces différentes dispositions et vous remercie de l'attention que vous portez à la professionnalisation des personnels en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Valerie Baglin-Le Goff